



### Réponse du Conseil synodal

à la

### **motion de la fraction jurassienne « S'engager concrètement pour le climat »**

<b>Proposition du Conseil synodal : rejet de la motion.</b>
---

#### **Situation initiale**

Les auteurs de la motion demandent au Conseil synodal de s'engager en faveur de mesures concrètes pour la protection du climat. A cet effet, ils suggèrent : 1. d'inciter les services centraux et les paroisses à mettre en œuvre les contenus du guide pratique destiné aux paroisses et intitulé « S'engager pour le climat en économisant de l'énergie » ; 2. de mettre à disposition des moyens financiers pour octroyer des prêts sans intérêts ; 3. de faire régulièrement des comptes-rendus sur les mesures prises et sur les projets soutenus financièrement. Quant au contenu, cette motion se rapproche beaucoup de celle des conseillères et conseillers synodaux Meyer - de Spindler / Germann / Schlegel déposée il y a un an. Cette motion avait été rejetée selon la proposition du Conseil synodal, dans un rapport de voix de 1 à 2, avec 10 abstentions.

#### **Considérants**

Le Conseil synodal souligne une fois encore que la sauvegarde de la Création représente pour lui une préoccupation de la plus haute importance. Il rappelle volontiers qu'il a participé activement à la consultation relative à la nouvelle loi cantonale sur l'énergie et qu'il en soutient les dispositions écologiques. Il partage pleinement l'avis des motionnaires que les Eglises se doivent de participer au débat pour une politique active de protection du climat et doivent donner l'exemple par leur propre action. Rappelons que l'Eglise agit depuis quelque temps déjà dans divers domaines, notamment qu'elle a renforcé son activité suite à la motion déposée l'an dernier.

- Le Conseil synodal apporte son soutien au service oeku sous forme de contributions à des projets d'un montant de 30 000 francs par an et de contributions KiKo (Conférence des Eglises, CH-D) indirectes de 7500 francs par an. oeku organise par exemple des cours d'économie d'énergie à l'intention des sacristaines et sacristains et des responsables des bâtiments dans les paroisses. En novembre 2009, elle propose, sur mandat des Eglises nationales réformée et catholique-romaine, un séminaire spécialisé dans la construction sur le thème « Heisses Eisen – kalte Kirchen » (sujet brûlant – églises froides). La directrice de l'énergie du canton de Berne sera l'invitée de cette manifestation.
- Les contributions de projet versées à oeku le sont désormais par le biais de mandats clairement formulés, par exemple pour la participation à la procédure de consultation relative à la nouvelle loi sur l'énergie du canton de Berne. Le « point de vue » officiel du Conseil synodal au sujet du réchauffement climatique, élaboré sur mandat par oeku, est

publié sur notre site Internet. Un support didactique « Bibel Umwelt Unterricht » (Bible Environnement Enseignement ; en allemand slt n.d.tr.) vient d'être publié par oeku grâce au soutien de l'union synodale. Cet ouvrage est idéal pour aborder des aspects environnementaux dans les cours de religion et lors de la formation continue des catéchètes.

- *Pain pour le prochain*, en sa qualité d'œuvre d'entraide ecclésiale, met l'accent sur les changements climatiques dans le cadre de sa campagne œcuménique 2009. Les paroisses sont invitées à se responsabiliser et à réduire leur consommation d'énergie. Pain pour le prochain et l'association oeku ont élaboré une calculatrice de CO<sub>2</sub> à cet effet.
- Pain pour le prochain pousse en outre plus loin la sensibilisation de la population suisse au problème des émissions de CO<sub>2</sub> par une action 'cartes postales'. Cette campagne vise également à sensibiliser des partenaires de projet dans le Sud à ce thème et à mettre en place un fonds pour le climat.
- La FEPS a publié une étude concernant l'éthique énergétique qui plaide en faveur de la société à 2000 watts. Les Eglises sont invitées à favoriser une spiritualité de l'humilité et à consommer moins d'énergie, que ce soit dans les bâtiments ou dans les habitudes en matière de mobilité. Les campagnes de sensibilisation sont d'ailleurs inscrites dans le catalogue des tâches de la FEPS. Les conférences et les publications de la FEPS ont pour but de faire entendre la voix de l'Eglise dans les débats politiques.
- Les Services généraux de l'Eglise tiennent compte des préoccupations écologiques dans leur politique d'acquisition, par exemple lors du remplacement des outils informatiques, du choix et de la conception de la Maison de l'Eglise réformée ou dans l'utilisation quotidienne des matières consommables pour l'exploitation.

Ces divers exemples attestent que l'Eglise est un partenaire sérieux dans le débat actuel et qu'elle entend le rester. Elle participe directement ou indirectement, par le biais de projets concrets, à une utilisation rationnelle des ressources énergétiques limitées et encourage la réflexion sur le comportement individuel à cet égard. Une grande partie de la proposition A1 (mise en application du guide pratique) est donc déjà satisfaite.

Le Conseil synodal estime problématique d'obliger juridiquement les paroisses à mettre en œuvre le guide pratique. Ces dernières ressentiraient une telle obligation comme une atteinte à leur autonomie. Qui plus est, le Conseil synodal ne pourrait pas forcer l'application dans les paroisses. En revanche, la présentation de comptes-rendus sur les mesures réalisées est envisageable au sein des Services généraux de l'Eglise. Le Conseil synodal prend volontiers note de ce point à titre de suggestion pour le rapport annuel. Par ailleurs, il pense qu'il serait judicieux de mettre à la disposition des paroisses sur Internet des exemples actuels de meilleure pratique. Un échange des connaissances acquises par l'expérience pourrait ainsi être mis en place très simplement. Cette plateforme doit être réalisée dans le courant de l'année prochaine.

Le Conseil synodal estime que la création d'un fonds destiné à l'octroi de prêts sans intérêts aux paroisses disposées à prendre des mesures écologiques n'aurait pratiquement aucun effet. Premièrement, le volume annuel de 250 000 francs en moyenne serait trop limité pour permettre de répondre adéquatement au nombre potentiel de demandes. Deuxièmement, l'attrait de tels prêts résiderait uniquement dans l'exemption des intérêts, vu que les montants sont remboursables. Etant donné le niveau actuel des taux d'intérêt, l'économie serait de 2000 à 3000 francs par an seulement pour un prêt de 100 000 francs. Au vu des coûts généralement très élevés aujourd'hui, il s'agirait d'une goutte d'eau dans la mer.

Le Conseil synodal doute que la motion, pour autant qu'elle soit effectivement réalisable, puisse produire l'effet souhaité. Une grande partie de ce qui est exigé est déjà mis en œuvre par d'autres services avec d'importants moyens financiers. Ainsi, les paroisses peu-

vent demander conseil à l'Etat ou à d'autres services pour assainir leurs bâtiments selon les principes de rénovation écologique. La motion exigerait la mise en place de structures parallèles qui requerraient passablement de moyens pour une utilité dérisoire.

L'exposé ci-dessus prouve que l'Eglise est déjà activement engagée dans une politique écologique et durable de protection du climat. Elle souligne ainsi que la sauvegarde de la Création revêt une grande importance pour elle. Le Conseil synodal estime que l'adoption de la motion entraînerait la mise en place de structures parallèles qui ne pourraient guère aboutir au résultat souhaité C'est pourquoi il recommande le rejet de la motion

Le Conseil synodal

Annexe

*S'engager pour le climat en économisant de l'énergie*, guide pratique pour les paroisses.  
Très informative, la brochure mérite d'être distribuée aux responsables dans les paroisses.